

N° 2026_064

RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Carl LEQUERTIER, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSÉ, Éric DODET, Christiane BRESSION, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Christine ADRIAN (à partir de 21h07), Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 22

Votants : 27

Excusés :

Jean-Luc FOURNIER, Christophe DEWAELE, Bruno GUITTARD, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER.....	Dominique RENAULT
Christophe DEWAELE.....	Carine JEDRYKA
Bruno GUITTARD.....	Catherine AWUSSI
Angélique REBELO.....	Florence MARQUES DA SILVA
Chloé LEQUERTIER.....	Céline BUFFAUT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la présente délibération a pour objet de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation administrative communale.

Dans le cadre de cette réorganisation, la collectivité a engagé une réflexion sur son mode de fonctionnement interne et sur la répartition des missions de direction et de coordination des services. Cette évolution conduit à ne plus maintenir l'emploi d'attaché territorial à temps complet correspondant aux fonctions de direction générale des services.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de cet emploi permanent, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, et d'approuver en conséquence le tableau des effectifs mis à jour.

Afin de tirer les conséquences de cette réorganisation administrative, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression de poste : Attaché à temps complet (37h30)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-2 ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 mai 2026 ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative engagée par la collectivité et la nécessité d'adapter le tableau des effectifs en conséquence ;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation conduit à la suppression d'un emploi d'attaché territorial à temps complet ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la suppression d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité comme suit à compter du caractère exécutoire de la présente délibération :

Grades	Effectif actuel	Suppression	Création	Nouvel Effectif	Durée hebdo
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	1	1		0	Temps complet
Rédacteur	5			5	Temps complet
	0			0	28h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2			2	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1			1	Temps complet
Adjoint administratif	4			4	Temps complet
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien	1			1	Temps complet
Agent de maîtrise principal	2			2	Temps complet
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3			3	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	7			7	Temps complet
Adjoint technique	17			17	Temps complet
	1			1	24h
	1			1	17h50
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants	1			1	Temps complet
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	2			2	Temps complet
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1			1	Temps complet
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1			1	Temps complet
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3			3	Temps complet
Adjoint d'animation	7			7	Temps complet
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Brigadier-Chef Principal	1			1	Temps complet
Gardien - Brigadier de police municipale	1			1	Temps complet

ABROGE les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents a compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;

AJUSTE, le cas échéant, les crédits inscrits au budget principal en conséquence de la présente mise à jour du tableau des effectifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 1^{er} juin 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD

